

La lettre

aux adhérent(e)s

Section finistérienne de l'Institut d'histoire sociale de Bretagne

N° 15, Mai 2021

Adresse : IHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

DOSSIER

La Commune de Paris ...

Ça s'est passé à Brest : 8 Jours de fers, au pain et à l'eau, dans le voisinage de la cale.

40 000 arrestations, presque autant de condamnations à la prison et à la déportation par les Conseils de Guerre ; la répression de la Commune de Paris fut impitoyable.

C'est ainsi que 12 000 Communards et Communardes furent conduits à Brest pour y être entassés dans des cages sans lumière ni ventilation soit au fort de Quelern soit sur l'un des onze pontons (vieux bateaux transformés en prisons flottantes) installés en rade de Brest par le Préfet Maritime Raynaud.



Aperçu des cages où étaient entassés les communards

Ces insalubres conditions de détention sont évidemment propices à des catastrophes sanitaires redoutées par la population de Brest.

Les Communards malades sont donc envoyés

sur l'île de Trébéron, ex dispensaire accueillant les marins mis en quarantaine à leur retour des tropiques, devenue prison hôpital pour les forçats revenant du bagne.

C'est là que les Communards malades vont faire la connaissance de l'abbé Adolphe Bourayne ancien militaire embarqué sur les navires du roi avant de devenir un aumônier de marine redouté. (1)

Chargé de leur « guérir l'âme » selon ses dires, l'abbé Bourayne a fort à faire avec les Communards mais gare à celui qui méconnaissait les préceptes de la religion. Bourayne l'écrit lui-même : « je ne les ai pas manqué ; le médecin de la salle les mutait, exeat illico (2) et le commissaire ajoutait à leur billet de sortie une note qui à leur bord leur procurait huit jours de fers, au pain et à l'eau, dans le voisinage de la cale. » Il ajoute : « J'avais ma petite police dans l'hôpital, elle m'a beaucoup servi ».

Bien qu'il trouve les Communards « turbulents » Bourayne fera 2 voyages en Nouvelle Calédonie avec les Déportés de la Commune et profitera à chaque fois, au retour, d'une agréable escale de plusieurs semaines à Tahiti

(1) Hubert Bouché « les prêtres bretons de l'aumônerie de marine » Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne ; 1987 pages 277 et suivantes.

(2) Expression pouvant se traduire par : qu'il s'en aille tout de suite

150 ans après, le combat de classe continue

La Commune a 150 ans, elle n'a vécu que 72 jours (du 18 mars au 28 mai 1871) Aujourd'hui encore, pourtant, la bourgeoisie s'enferme dans le déni, la haine et la violence de classe. Le Sacré Cœur, érigé pour expier « la déchéance morale » de la Commune et honorer les massacreurs versaillais, vient d'être inscrit aux monuments historiques avec le soutien de Roselyne Bachelot. Le Président de la République ne commémorera pas la Commune mais les 200 ans de la mort de Napoléon, en grand pompe ! Il y a dans ces choix une logique politique : donner des gages à la part la plus conservatrice de la droite française.

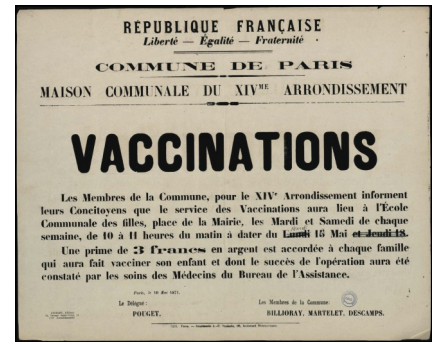
« Une insurrection... qui incendie, par esprit de destruction les monuments de la ville... » dit Gabriel Arnaud, ancien ambassadeur de France aux USA. Au Conseil de Paris, Rudolph Granier, au nom du groupe LR refuse toute subvention à l'association « Les amis de la Commune » car, selon lui, « elle glorifie les événements les plus sanglants de la Commune...les incendies qui ont ravagé des pans entiers de la capitale ». En fait, les incendies débutent le 23 mai. Ils sont

dus « à la fois aux obus des versaillais, aux décisions délibérées des Fédérés qui intègrent le feu comme moyen de défense » et peut-être selon Camille Pelletan* « à des agents bonapartistes et à des particuliers soucieux de détruire des pièces compromettantes ».

L'œuvre de la Commune

Toutes les décisions sont le résultat de discussions avec les chambres syndicales, les comités, les conseils, les sections de l'internationale... C'est le peuple qui décide. Les débats sont parfois rudes entre différentes tendances mais un accord est trouvé dans la plupart des cas.

De nombreuses mesures sont prises : moratoire sur les loyers, paiement de la solde des gardes nationaux, création des ateliers féminins autogérés, écoles gratuites pour garçons et filles, interdiction du travail de nuit dans les boulangeries, réquisition des logements vacants, pension aux épouses ou compagnes des fédérés tués au combat et à leurs enfants ; remise sur pied des services publics... La reprise de la production est organisée en coopératives, créées par les travailleurs de ces entreprises, ce qui remet en cause la propriété privée des moyens de production.



Vaccination contre la variole le 10 mai 1871

La semaine sanglante

Du 21 au 28 mai, la violence des versaillais est inouïe. Les historiens estiment à 20 000 le nombre de communards assassinés. Les femmes sont violées, les fusillades permanentes, les baïonnettes percent les corps. Malgré la farouche résistance des femmes et des hommes sur les barricades, la Commune est écrasée. 270 condamnations à mort sont prononcées, 13 000 à la déportation ou la détention...

* (1846-1915) journaliste et historien. A partir de 1879, il travaille, avec succès, à l'amnistie des communards.

La Commune de Paris ... Portrait

Eugénie-dite Herminie-CADOLLE (1842 – 1924) ; Communarde, féministe, amie de Louise Michel ; elle a libéré les femmes de l'oppression du corset en inventant le « maintien-gorge »

Modeste adhérente du « Comité de vigilance des femmes du XVIII^e arrondissement » animé par Louise Michel pendant le siège de Paris, Herminie Cadolle va militer activement à « l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés » durant la Commune.

Arrêtée en Juin 1871, elle est détenue à la prison de Rouen avant d'être transférée à la prison des Chantiers à Versailles, où elle retrouve Louise Michel. Elle est relaxée après six mois de détention.

Membre fondatrice du « Comité d'aide aux Déportés de la Commune », exigeant une amnistie plénière, elle accepte d'en être la trésorière. Cette amnistie sera votée le 11 Juillet 1881.

En novembre 1880 c'est elle qui, avec Marie Ferré, Henri Rochefort et Georges Clemenceau, accueille Louise Michel, à sa descente du train en gare de Saint-Lazare.

Toujours en 1880, lors d'une manifestation au cimetière de Levallois-Perret, interdite par le préfet Louis Andrieux

(2), elle est inculpée pour avoir déclaré sur la tombe de Théophile Ferré : « Ferré, nous honorons ta mémoire ! Nous te vengerons. ».

Devant le tribunal, Herminie Cadolle déclare « Nous voulons honorer nos morts comme vous honorez les vôtres ». Elle est remise en liberté.



Portrait d'Herminie Cadolle

La même année elle inaugure par son témoignage une campagne menée par le journal l'Intransigeant contre le lieutenant Marcerou, ancien géolier-chef accu-

sé de sévices sur les détenus de la prison des Chantiers en 1871(1)

Au début de l'année 1887, Herminie, probablement veuve, décide de quitter la France. Elle s'installe en Argentine, pays qui a accueilli des communards en exil et ouvre à Buenos Aires une boutique de lingerie .

Militante convaincue de l'émancipation féminine, elle entend libérer les femmes de l'oppression du corset. Elle est la première à avoir l'idée de le couper en deux sous la poitrine. Son invention est à l'origine du soutien-gorge moderne. Le mot n'entrera dans le dictionnaire Larousse qu'en 1904, se substituant selon toute vraisemblance à « maintien-gorge », proposé initialement. Revenue définitivement en France, elle fonde en 1910 la maison de lingerie Cadolle qui est aujourd'hui une marque de lingerie de grand luxe.

Elle meurt en 1924 à 82 ans.

(1) le rapport de la Commission d'enquête chargée de l'affaire conclura à ... l'annulation pure et simple de l'enquête !!!

(2) célèbre Préfet de Police de Paris et père biologique de Louis Aragon ... qu'il n'a jamais reconnu.

La Commune de Paris ... Lettre d'un Versaillais

Un simple soldat versaillais raconte dans une lettre destinée à ses parents « sa » semaine sanglante et la fin de la Commune de Paris, en mai 1871.

Le 21 Mai 1871, sur les ordres de Thiers, 130 000 soldats vont envahir Paris. C'est le début de la Semaine Sanglante et la fin de la Commune de Paris.

Parmi eux Hilaire Chaillaud. Il est le fils unique d'une famille aisée d'agriculteurs et « promis » à une fille unique d'agriculteurs également aisés.

Au moment où il écrit cette lettre, il a 18 ans. Il va vivre longtemps et meurt en 1942 à 89 ans de pneumonie après avoir connu trois guerres.

On peut supposer qu'il était dans l'armée régulière avant d'être envoyé par Thiers reprendre Paris contre la Commune.

Cette lettre très détaillée montre le fossé entre paysans et ouvriers, entre Parisiens, toujours soupçonnés d'être révolutionnaires, et petits propriétaires provinciaux soucieux de l'ordre et préoccupés de leur bien.

Extraits de la lettre d'Hilaire Chaillaud avec orthographe et ponctuations conforme à l'originale.

Le 27 mai 1871

Chers parents,

Je vais vous donner quelques détails sur ce qui s'est passé à Paris ces jours derniers mais qui à notre grande joie est presque terminé.

Après le bombardement commencé il y a déjà quelques jours et qui avait pris un grand développement dans ces jours derniers et les travaux de siège opérés par les troupes autour de la capitale, la prise des forts d'Ivry du fort de Vanves après avoir refoulé les insurgés dans l'enceinte fortifiée on a commencé par entrer dans Paris dans la nuit de Samedi à Dimanche et depuis ce jour jusqu'à présent on a vu que des incendies

Jusqu'à des femmes qui se sont mises avec eux et qui sont encore pires qu'eux mais on ne leur fait pas plus de grâce qu'aux hommes on le mène devant un conseil et aussitôt condamnés ils sont exécutés ce n'est pas par un ou deux que l'on les fusille c'est par un cent ou deux cent ils ne nous font pas pitié ces canailles là qui pendant le siège ont toujours été ivres et si ce n'avait pas été comme (mot illisible) j'aurait

eu encore plus de peine que l'on a eu car



Lettre de Hilaire Chaillaud du 27 mai 1871

avec toutes les armes qu'ils avaient des canons des mitrailleuses de tous systèmes blindées et autres des canonnières blindées aussi.

Maintenant Paris sera un peu purgé. On vient de nous dire que c'était fini seulement il y a toujours quelques coups de fusil mais ce n'est rien. Nous allons rester quelques temps ici car il faut que sous vingt quatre heures tous ceux qui ont des fusils les rendent car après ce temps là on va faire des fouilles et ceux à qui on en trouvera seront traduits en conseil de guerre.

Nous sommes maintenant dans l'école militaires au bout du Champ de Mars. Je suis en bonne santé ainsi que mes camarades et je désire que vous soyez de même.

Votre fils qui vous embrasse.

Hilaire Chaillaud.

Bien des choses à tous mes parents et amis. Je suis content d'avoir vu ce j'ai vu mais c'est tout de même avec horreur pour ces bandits.

Nous sommes maintenant du (illisible) ligne. Notre dépôt est à Valenciennes (Nord)

Mon adresse est : Hilaire Chaillaud au (illisible) de ligne 2ème bataillon 6ème corps à Paris école militaire Seine.

La Commune de Paris ... Livre

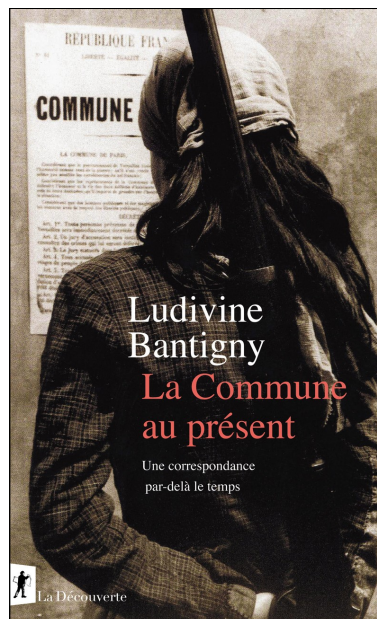
La Commune au présent Une correspondance par-delà le temps

Ludvine BANTIGNY

Éditions La Découverte – Mars 2021 – 400 pages - 22 €

Dignité, justice sociale, partage du travail, égalité, rapport renouvelé à l'art, à l'éducation, à la culture et au quotidien... C'est tout cela, la Commune de Paris, une expérience révolutionnaire : pour la première fois, des ouvriers, des ouvrières, des artisans, des employés, des instituteurs et institutrices, des écrivains et des artistes s'emparent du pouvoir.

C'est de leur expérience si actuelle que part ce livre, sous une forme originale, composé de lettres adressées à ces femmes et ces hommes comme s'ils et elles étaient encore en vie et comme si on



pouvait leur parler.

L'ouvrage s'appuie sur un vaste travail d'archives et de nombreux documents : correspondances, débats, projets, procès... Il offre aussi au regard plus de cent photographies qui s'égrènent tout au long de ses pages, images d'époque et images d'aujourd'hui. L'événement reste de par le monde une source d'inspiration, car il permet de réfléchir à l'émancipation, aux solidarités et aux communs. Il nous concerne toutes et tous, de manière plus brûlante que jamais, et demeure évocateur par les espoirs et les projets qu'il porte. Tant il est vrai que " la Commune n'est pas morte ".

Ludvine Bantigny est historienne, maîtresse de conférences à l'université de Rouen. Elle travaille sur l'histoire des mouvements sociaux et des engagements politiques.

Les finistérien.ne.s dans la Commune de Paris ...

A ce jour, les historiens ont retrouvé les noms de 147 finistériens engagés dans la Commune. Quatre d'entre eux ont eu des responsabilités politiques, certaines importantes :

Nathalie LE MEL, née à Brest, crée « L'union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés » qui jouera un rôle important lors des événements. Jean-Louis PENDY, de Brest, nommé par la Commune, gouverneur de l'Hôtel de Ville. Condamné à mort, il s'exile en Suisse. Auguste Jules PERES, né à Brest, délégué du XIX^{ème} arrondissement, mort en déportation. Emile LAUVRAY de Lambézellec, membre du Conseil du XIV^{ème} arrondissement.



Nathalie Le Mel

Les fusillés : Armand Ludovic HERPIN-LACROIX, lithographe, Brest. Emile Philippe PERRETTE, Brest, peintre en bâtiment, capitaine de bataillon.

Les déportés :

Brestois : Nicolas CASSIN, capitaine de bataillon. Auguste-Charles CHAPALAIN, maçon. Nathalie LE MEL. Pierre MENEUREL, chauffeur-mécanicien. Félix MIOSSSEC, menuisier, mort en Nouvelle Calédonie. Auguste PERES. Ernest VALEGAN, employé de commerce, capitaine de bataillon.

Quimpérois : Jean-Joseph GUILLEMARD, orfèvre, caporal de bataillon. Léopold, Jean-Marie MINGAM, employé de commerce. Pierre-Marie NICOLAS, menuisier, artilleur.

Quimperlois : Félix-Nicolas BRUYER, employé de chemin de fer. Félix-Auguste CAEN, cordonnier, capitaine. Jean-Baptiste DUBREUILH, serrurier. Mathurin TOVOILE, journalier, mort en rade de Brest.

Morlaisiens : Hervé BERLIVET, charretier, mort en déportation. Yves LE GOUALCH, ébéniste. Yves Olivier CORIOU, coiffeur.

Des autres communes : Jacques BODENES, journalier, Pleyben. Joseph BOTTIELIER, chauffeur-mécanicien, Coray. Jean-Guillaume CAUDEN, jour-

nalier, Bannalec. Joseph Nicolas DU-BOIS, manœuvre, Châteaulin. François SINOU, terrassier, Plouvorn. Jonathas YVEN, tapissier, Taulé.

Les condamnés à la prison :

Louis BERROU, commis aux écritures, Fouesnant, Armand-Marie BRETON, maçon, St Pol de Léon. Pierre-Marie-Désiré DUPLAN, ébéniste, Morlaix. Emile Léon DUPORTAIL, agent d'assurances, Brest. Eugène GUILBAUT, artiste dramatique, Brest. Gustave HERVÉ, tapissier, Morlaix. Constant LAILLEAUD, menuisier, Quimper. Lucien LECORRE, employé de commerce, Brest. Jacques LE MEUR, employé de commerce, Le Faou. Yves MONFORT, cocher, Brest. Elie NEDELLEC, ébéniste, Quimper. Joseph OMNÈS, serrurier, Quimperlé. Pierre PASSEDOUET, terrassier, Dirinon. Jean-Marie PRADEL, matelot, St Pol de Léon. Yves QUEMENER, valet de chambre, Ergué-Gabéric. Edmond VALLEGAN, chapelier, Brest. Henry VILAIN, employé de commerce, Brest.

Les communards dont on ignore le sort. Plusieurs ont, probablement, été tués pendant la semaine sanglante :

Auguste ANTHOINE, menuisier, Quimper, François BELLEC, journalier, Roscoff. Louis Marie BLANCHARD, tonnelier, Morlaix. Ambroise BLAY, mécanicien, Brest. François Adolphe BOULET, menuisier, Brest. François Marie BRIAND, garçon de café, Morlaix. Jean BROHEC, journalier, Plouescat. Auguste CARICHON, coiffeur, Quimper. Jean-Marie CARRIOUX, peintre en bâtiment, Beuzec. François René CHASSEUR, mécanicien, Brest. Jean-François COMBOT, graveur, Landivisiau. Adolphe CONAN, tribunal de commerce, Lesneven. Léon DECKEL, tourneur, Brest. Alexandre DELANOY, employé, Brest. Auguste DIERCE, comptable, Brest. Jeanne-Françoise LERICHE, mécanicienne, Morlaix. Pierre DILASSER, journalier, Scrignac. Jean René DURICE, Quimper. Marie Mathilde DAVID, garde-malade, Roscoff. Pierre ELGOISSE, maçon, Plougastel. Jean-Marie FRANCIER, portefeuilliste, Morlaix. Ambroise FRAVAL, terrassier, Quimperlé. Charles GARNIER, serrurier, Brest. Stanislas GARNIER, facteur d'orgues, Brest. Jean GLERAND, monteur, Quimper. Guillaume GOLHEN, forgeron, Quimper. Jean-Marie GRALLE, ouvrier, Sizun. Bastien GUEGUEN, tailleur, Pont-Labbé. Jean GUEGUEN, cordonnier, Plouigneau. Jean GUENNAL, terrassier, Saint Evarzec. Jean-Marie GUILLERM, boulonnier, Lanmeur. Jacob GURRIECK, journalier,

Pont-Labbé. François HAROLD WILIAMS, marchand de vin, Daoulas. Victor HAUTIN, fabricant machines à coudre, Lambézellec. Jules HENNEBEC, cordonnier, Brest. Philippe HENNEBEC, doreur sur bois, Brest. Jean HERRY, Kerlouan. Emile JAFFRAY, serrurier, Morlaix. Guillaume JEGOT, ferblantier, Huelgoat. Jean KERSIMON, cantonnier, Plougonvelin. François KERSULEC, marchand de futailles, Brest. Emile KUEL, dessinateur, Quimper. Jules LAFON, cordonnier, Brest.



Jean-Louis Pendy

Alfred LAGADEC, couvreur, Quimper. Jules LANDOUAR, chaudronnier, Brest. Yves LAPARA, doreur sur métaux, Brest, Yves LAURICE, peintre en bâtiment, Quimper. Jean-Jacques LE BOURLES, boucher, Brest. Louis LE FAURE, chaisier, Brest. Jean-Marie LE GUEN, journalier, Plougonvelin. René LE GUERN, Plouider. Jean-Marie LE MANACH, Lanmeur. François LE STANG, Quimper. Yves LEBRAS, terrassier, Nevez. Paul LEBRETON, cordonnier, Morlaix. Paul LE DANTEC, étameur de glaces, Rosporden. Guillaume LE FLOCH, Le Faou. Ernest LEMEUR, typographe, Morlaix. Laurent LEON, ébéniste, Lanmeur. Jean-François LE ROY, terrassier, St Thégonnec. Jean-Marie LESOURD, Brest. Etienne MAGONET, ébéniste, Brest. Aristide MARTINEAU, concierge, Quimper. Mathurin MEGE, Morlaix. Jacques MORVAN, journalier, Brest. Georges MOUEZ, fumiste, Pont-Labbé. Jean-Marie NEDELEC, Roscoff. Jean PLEIBER, artiste lyrique, Brest. Henry PRIGENT, clerk d'huissier, Pouldergat. François QUEMENEUR, limonadier, Roscoff. Louis THILLIER, Brest.

Condamnés, ils ont réussi à s'exiler : Alfred LAGADEC, Quimper, exilé en Suisse. Théodore LE GORREC, cordonnier, Brest, exilé en Belgique. Alexis PITSCH dit PETTY, ouvrier tanneur, Quimper, exilé aux USA.